

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 520

Artikel: En point de mire le modèle PTT
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016676>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chain, l'assemblée générale de la SRTR est convoquée pour voter les nouveaux statuts de la société. Une bonne partie des membres ont été mis devant le fait accompli et ne feront qu'entériner une décision prise par le comité directeur et à laquelle ils n'ont pas été associés. Comme de juste, et dans la grande tradition du confidentialisme helvétique, aucun débat public n'a précédé cette étape finale de la réorganisation, la radio et la télévision, directement concernées, n'ayant pas été sollicitées de mettre à temps à disposition leurs antennes pour une plus large information de l'opinion. Qui plus est, la séance du 9 novembre ne sera pas publique, pour la simple et bonne raison que le comité directeur n'a pas pris de décision dans ce sens... Voilà pour le décor de la farce.

Quant au fond, il n'est pas moins inquiétant. Les deux antiques fondations disparaissent, remplacées par sept sociétés cantonales (Vaud, Genève, Neuchâtel, Valais, Fribourg, Jura et Berne francophone). Ces nouvelles institutions délégueront au total 31 membres à la nouvelle assemblée régionale des délégués; ces membres élus seront flanqués de 28 représentants de diverses collectivités, Conseil fédéral (8), Cantons (7), Villes-studios (2), sept membres "cooptés" et 4 représentants du personnel. De toute évidence, les pouvoirs de cette assemblée ne seront pas plus considérables que ceux de l'assemblée actuelle. Comme devant le pouvoir réel sera détenu par le comité directeur. Et c'est là que la farce prend toute son ampleur. Si d'une certaine manière le poids prépondérant des sociétés cantonales au sein de l'assemblée régionale pouvait être un gage du fonctionnement démocratique de cet organe, cet équilibre disparaît dans la nouvelle composition du comité directeur. Jugez-en vous-mêmes! Au sein du comité directeur nouvelle formule, les délégués des sociétés cantonales ne sont que 9 sur 22 membres, le reste des sièges se partageant entre les émissaires des cantons (7, ce sont les départements de l'Instruction publique qui se chargent de

cette tâche), les personnalités envoyées là par le Conseil fédéral (2), les villes-studios (2) et le personnel (2). C'est dire si, après le 9 novembre, on se retrouvera en pays de connaissance dans les instances dirigeantes de la SRTR!

UNE RÉFORME OCTROYÉE

Jusqu'ici, peu ou pas de réactions (voir plus loin): le secret des libérations et le blak-out entrete nu sur les projets permettront-ils à une petite "élite" de se perpétuer aux postes de commande de la radio et de la télévision? Les délégués-potiches de l'assemblée du 9 novembre, appelés à se saborder en faveur de sociétés cantonales qui n'ont même pas vu le jour, réagiront-ils à cette façon d'imposer d'en-haut une réforme qui n'a d'autre signification que de conserver les rapports de forces politiques actuels (sinon, pourquoi ne pas attendre que la population des auditeurs et des téléspectateurs dont on feint de tant se soucier se soit prononcée elle-même, au sein des futures sociétés cantonales, sur l'organisation souhaitable de la SRTR?)? La suite au prochain numéro.

PS. En dernière heure, nous apprenons que l'étape suivante de la farce prend forme. Dans les cantons de Genève et de Vaud, ce sont les anciennes fondations qui prendraient sur elles de mettre sur pied les sociétés cantonales... sous la houlette bien entendu de MM. Brolliet et Gilliéron qui vont une nouvelle fois devoir se dévouer!

En point de mire le modèle PTT

Le climat présidant à la "refonte" de la SRTR, tout de discrétion et de négociations de coulisses, n'a pas — c'était manifestement le but de l'opération — favorisé l'éclosion de contre-projets dignes de ce nom.

Une initiative de dernière minute pourtant à

signaler, celle de syndicats réunis sous l'égide de l'Union syndicale suisse, à savoir la Fédération des employés de la radiodiffusion et télévision suisse (Ferts, non-membre de l'Uss), la Fédération suisse des journalistes (Fsj), le Syndicat suisse des mass media (Ssm), le Syndicat Suisse romand du spectacle (Vpod) et la section de Genève de l'Union suisse des artistes musiciens, toutes organisations, comme on le devine aisément, directement concernées par un changement des structures de l'"employeur" de certains de leurs affiliés, à un titre ou à un autre.

Cette réaction syndicale, pour ne toucher qu'un des aspects de la question, est tout de même très significative: comment admettre que, au sein du futur comité directeur, la représentation du personnel soit limitée à 2 sièges sur 22 au total? Les quatre groupements ont donc demandé il y a quelques jours à la fois le report de la réunion du 9 novembre et le passage à quatre sièges pour la délégation personnel.

Une revendication proche de celle présentée lors de la dernière séance du Conseil communal lausannois à la Municipalité par un conseiller socialiste (Cl.-E. Ogay). Directement interpellé, en sa qualité de représentant de la "ville-studio" de Lausanne au comité directeur de la SRTR, le syndic radical Delamuraz s'est, à la surprise il faut le dire d'une partie de l'assemblée, déclaré d'accord pour "soutenir toute proposition visant à augmenter le nombre des membres élus des comités de direction régional et cantonal, à élargir la représentation des organisations du personnel dans tous les organes de la SRTR, à restreindre par conséquent l'ampleur du phénomène de cooptation "qui n'est pas conforme à l'esprit de la réorganisation de la SRTR". On peut sérieusement douter que ces interpellations tardives — et pour cause! — aient une

SUITE ET FIN AU VERSO

En point de mire le modèle PTT

quelconque influence sur le déroulement de la farce du 9 novembre. Et si cela était, les spécialistes juristes de la SSR sont certainement déjà au travail pour trouver la parade: le renforcement de la délégation du personnel pourrait, par ricochet, provoquer celui d'autres instances; le comité directeur, fort alors d'une trentaine de membres, serait déclaré ingouvernable sans la création d'un "bureau" restreint, lui tout entier composé, cela va sans dire, de notables siégeant "de droit"... A ce stade de la manipulation — on a bien trouvé une justification au maintien de représentants des gouvernements cantonaux, alors même que les socié-

tés cantonales ont été créées pour garantir l'équilibre géographique romand — tous les coups sont permis.

En tout état de cause, si le coup de force du petit cercle de manipulateurs échouait en fin de compte, et que selon l'ordre normal des choses les futures sociétés cantonales, régulièrement élues après une large information du public, étaient appelées à se prononcer sur leur organisation régionale et sur la nature de leurs rapports avec un éventuel comité directeur, pourquoi éliminerait-on d'emblée, ainsi que l'ont fait les dirigeants de la SRTR, un système de représentation tripartite, un tiers de représentants des utilisateurs, un tiers de représentants des travailleurs et un tiers de représentants des collectivités publiques. Que l'on sache, c'est le dosage qui prévaut au conseil d'administration des PTT.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les bénéfices de l'abstention

Ainsi donc, un nouveau record a été battu: jamais jusqu'ici, les abstentionnistes, lors d'une élection, n'avaient obtenu la majorité! Voilà qui est chose faite, Dieu merci. Encore un effort, et peut-être que les commentateurs, les journalistes, les hommes politiques prendront conscience du phénomène et de ses implications. Jusqu'à présent, si j'en crois la "table ronde" organisée par la TV, mis à part le représentant de la LMR (M. Thévenaz), les autres pratiquaient plus ou moins, et avec plus ou moins de brio et de succès, la politique de l'autruche!

— Fort bien; vous avez quelque chose à proposer?

— Oui, j'ai quelque chose à proposer. Rien de bien neuf, rien que d'éculé, c'est vrai. Tant pis!

Longtemps (et aujourd'hui encore dans un ou deux cantons), les votations ont été obligatoi-

res. Qui ne se rendait pas aux urnes payait, si ma mémoire est bonne, deux francs.

Là dessus, concert de protestations: ça ne sert à rien... l'expérience prouve que... et d'ailleurs, c'est anti-démocratique. "Moi, Monsieur, je suis opposé par principe à toute obligation en pareil domaine. Nous sommes libres, que diable! Et libres de ne pas aller voter."

"Examinons donc ce point, et disons: "L'obligation servira à quelque chose ou elle ne servira à rien".

Si elle sert à quelque chose, elle se justifie donc, puisqu'elle permettra de remédier à cette maladie mortelle dont est atteinte notre démocratie et qui fait que nous ne sommes plus en démocratie, puisque les décisions ne sont plus prises par le "peuple", par la majorité, mais par une minorité de plus en plus restreinte.

Mais supposons qu'elle ne serve à rien: il y aura donc 400 000, un demi-million, 600, 700 000 abstentions, à peu près comme par le passé.

C'est vrai.

...Qui payeront à chaque fois l'un dans l'autre un million de francs...

Je lis dans le dernier cahier de l'*Alliance culturelle romande* (no 25, octobre 1979):

"Autre exemple de notre manière de regarder nos talents par le petit bout de la lorgnette, *Prométhée*. Le Théâtre de Carouge engage la saison passée deux metteurs en scène est-allemands de grand réputation, Karge et Kanghoff, pour monter à Genève un *Prométhée* révolutionnaire.

"Ce spectacle étonnant est cité en exemple par la plus grande revue européenne de théâtre, le magazine allemand *Theater Heute*, qui n'hésite pas à en faire le "spectacle de l'année 1978". Aussitôt, les offres affluent au Théâtre de Carouge: les festivals les plus prestigieux, les plus grandes scènes, le Théâtre des Nations, où Carouge serait encadré par l'Opéra de Pékin et la compagnie de Peter Brook. Seulement, le Théâtre de Carouge fait face aux plus grandes difficultés matérielles de fonctionnement; il ne peut affronter une tournée aussi importante sans un financement exceptionnel (...) Carouge lance un appel aux autorités municipales, cantonales, fédérales, aux fondations, aux sociétés financières et commerciales... Refus presque général, arguties politiques sur des délais de consultation trop courts..."(1).

Je répète: l'un dans l'autre, *un million*. Trois ou quatre millions par an.

Pro Helvetia manque d'argent et ne peut soutenir le Service de Presse suisse; la Confédération n'a pas d'argent pour soutenir valablement le cinéma; le canton de Vaud, la Ville de Lausanne manque d'argent pour soutenir le Théâtre pour enfants (et les autres théâtres aussi). Le Musée cantonal a des moyens très limités. La "politique culturelle" de la Suisse est d'une incroyable mesquinerie, quand elle n'est pas inexistante. Qu'on utilise donc ces trois ou quatre millions à soutenir les arts, les lettres, le cinéma, le théâtre — une goutte d'eau, mais permettra peut-être de ne pas mourir de soif!

J.C.

(1) In "L'apport théâtral romand", par Guillaume Chenevière, p. 164.